

maudits. Et vraiment ils disent vrai. Car les Sarrasins sont bons et fidèles et gardent entièrement le commandement du Saint livre Alkoran, que Dieu leur a transmis par son envoyé Mahomet; à qui, comme ils le disent, St-Gabriel l'Ange a souvent dit la volonté de Dieu.

A première lecture, ce curieux morceau fait l'impression d'une chose vécue. Mais en l'étudiant, on ne peut s'empêcher de constater que c'est plus encore une satire qu'un récit et, alors, l'on se rappelle tout naturellement que si, au moyen-âge, il était de mode de louer Saladin, *den mitten Salatin*, comme dit Walther von der Vogelweide, on avait souvent l'arrière-pensée de fronder ses contemporains. Un seul exemple: Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste, mort vers 1220, a dit que « SALADIN voulait se » convertir; mais il y renonça dès qu'il eut appris quelles étaient » les mœurs des prélats et du peuple; et ils ont ainsi rétréci » l'empire du Christ, qui se fût étendu jusqu'aux limites du monde » par les vertus d'un si grand homme. » (1).

Si l'on avait cherché dans cette direction, on aurait probablement remarqué depuis longtemps le récit suivant, dont MANDEVILLE s'est visiblement inspiré et qui se trouve dans un auteur mort vers 1240, Césaire de Heisterbach (2).

Le frère Guillaume, autrefois notre camérier, avait été, avant sa conversion, chanoine à Utrecht. Ayant pris la croix au temps de son adolescence, il passa la mer pour visiter le sépulcre du Seigneur. Avant que le navire où il était eut atteint le port d'Achon (Saint Jean d'Acre), lui et ses compagnons virent le feu de torches avant le lever de l'aurore en différentes places autour de la ville. Quand ils demandèrent aux matelots la cause de ce feu, ils répondirent: « C'est l'été et les habitants, à cause de la chaleur, ont établi leurs tentes, pour se rafraîchir, autour de la cité. »

Croyant qu'il en était vraiment ainsi, ils entrèrent dans le port d'Achon et, alors seulement, ils surent que les Sarrasins avaient pris la ville. A cette époque, en effet — il le fallait ainsi à cause de nos péchés — la Terre-Sainte avait été donnée (par Dieu) aux mains de Saladin, roi de Syrie, alors que régnait Frédéric, empereur des Romains. Or, Noradin, fils de Saladin, homme naturellement pieux et bienfaisant, était alors dans la cité. Ayant

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXI, p. 350-351. Voici le texte de ces vers :

Catholicæ fidei leges et dogmata Christi
Legit et audivit Saladinus, rex Orientis...
Proh! summum facinus, quod tanto rege repulso.
Labe sacerdotil nequam populique maligni,
Aretatum est Christi imperium, quod crescere supra
Posset in immensum dilatarique valeret
Ex tanti virtute viri.

On préludait ainsi aux *Lettres Persanes*. (G. PARIS, *Journ. des Savants*, 1893, p. 295).

(2) *Casarii Heisterbachensis monachi ordinis cisterciensis Dialogus miraculorum Textum... recognovit JOSEPHUS STRANGE... Coloniae, Bonnæ et Bruxellis... 1851.*

aperçu le navire chrétien dans le port et n'ignorant pas la cause de son arrivée, puisqu'il était venu seul, il eut pitié des chrétiens et envoya au navire, dans une galée, certain noble païen (c'est-à-dire Musulman), assez versé dans la langue française, pour dire qu'on n'avait rien à craindre. Jusqu'à ce moment les gens étaient restés en suspens, ne sachant si on les mettrait à mort ou si on les ferait prisonniers. Dans l'entretemps, certain Chrétien noble, originaire d'Allemagne, gisant à l'agonie, envoya à Noradin, par l'entremise de ce même païen, toutes ses armes, qui étaient fort belles, avec trois destriers, lui demandant en suppliant la vie de ses frères. « Pour moi, disait-il, j'avais fait vœu au Christ de servir trois ans sous ces armes; mais, je le vois bien, telle n'est pas sa volonté. » On avait dépêché des envoyés chrétiens pour présenter les cadeaux au prince; du nombre était le frère Guillaume, à cause de sa connaissance du français (1). Quand Noradin vit les dons, il les reçut avec beaucoup d'égards, baisant chaque objet, à savoir la cuirasse, le casque, le glaive et, de même, les destriers et répondit qu'il voulait aller voir en personne le malade.

Le chevalier étant mort sur ces entrefaites et son corps ayant été jeté et submergé après qu'on eut eu la précaution d'y attacher une pierre, un autre soldat malade, noble homme aussi, fut mis dans le lit de l'autre. Le roi étant sorti le matin avec beaucoup de galées de différentes couleurs, arriva, entra dans le navire, et, remerciant pour les cadeaux reçus, s'assit auprès du malade et parla de sa santé avec un médecin qu'il avait amené. Il lui offrit aussi quelques fruits d'espèce très distinguée, qui, disait-il, avaient poussé dans le jardin de son père à Damas. Il affirma ensuite au malade qu'à cause de lui, il ferait du bien à tous les Chrétiens. Ceux-ci lui demandant alors un sauf-conduit pour Jérusalem, que les Chrétiens avaient encore en leur pouvoir, il répondit: « Pour vous, il ne serait pas sûr, ni, pour moi, honorable, si les brigands qui errent sur toutes les routes qui y mènent vous lésaient et violaient mon sauf-conduit ». Quittant alors le navire, il fit ses adieux au malade ainsi qu'aux autres, leur donnant licence de retourner dans leur patrie et les protégeant contre les attaques des Sarrasins par le signe de sa douane royale (2).

Alors, le susdit noble païen ramenant avec lui en ville le frère Guillaume, l'interrogea, disant: « Dis-moi, jeune homme, comment les Chrétiens observent la loi chrétienne dans ton pays ».

Lui ne voulant avouer ce qui était, répondit: « Assez bien ». Sur quoi, l'admiral: « Moi, je vais te dire la loi des Chrétiens de ce pays. Mon père était homme noble et grand et il m'envoya chez le roi de Jérusalem, pour apprendre chez lui le français; lui, de son côté, confia son fils à mon père pour apprendre l'idiome des Sarrasins. De là, toute la vie des Chrétiens m'est bien, très bien connue. Il n'y avait pas de citoyen assez riche à Jérusalem, qui, pour de l'argent, n'exposât à la luxure des étrangers, sa sœur, sa fille, et ce qui est plus exécration encore, sa propre femme; et, ainsi, on les dépouillait du fruit de leurs travaux. Tous étaient tellement adonnés aux délices de la bouche et de la chair, qu'en rien vraiment ils ne différaient des animaux. D'autre part, l'orgueil régnait tellement en eux qu'ils ne savaient qu'inventer pour découper, plisser et taillader leurs vêtements (3). J'en dirai autant de leurs chaussures. » Et il ajouta: « Regarde mes vêtements, mes chaussures: combien ronds, combien amples, faits avec combien de simplicité et d'humilité. » Comme nous l'a rapporté le

(1) L'auteur a probablement écrit « de l'arabe ».

(2) *Contra impetus Sarracenorum signo teli regalibus illis muniens*. Ce passage ne peut avoir d'autre sens, bien que DUCANGE ne donne pas la forme *teli* avec la signification que nous croyons devoir lui attribuer ici.

même Guillaume, il avait des manches lâches et amples, à la façon d'un moine. Dans ces habits, nulle multiplicité de plis, nulle recherche, bien que la matière même des habits fût assez précieuse. « Voilà, reprit-il. Tels sont les vices à cause desquels Dieu a rejeté les orgueilleux et luxurieux Chrétiens de ce pays; car il n'a pas pu supporter plus longtemps leurs si grandes iniquités. Crois-tu que c'est par nos forces que nous l'avons conquis? Nullement ». Et pour finir, il ajouta encore ceci : « Nous ne craignons aucun de vos rois, pas même votre empereur Frédéric; mais ainsi que nous le lisons dans nos livres, un empereur chrétien surgira bientôt, du nom d'Othon, qui rendra cette terre, avec la cité de Jérusalem, au culte chrétien ».

Nous, entendant cela, nous espérions que cette prophétie s'accomplirait dans la personne d'Othon, l'empereur Saxon, qui est mort il y a deux ans.

A la même époque, Saladin montra aux chrétiens assez d'humanité. L'armée chrétienne ayant été en partie tuée par son armée, en partie prise ou dispersée, il permit, à ceux qui restaient dans les villes et qui se rendaient, de continuer à y séjourner, bien entendu sous bonne garde. Quelques jours après, ayant demandé aux siens comment se conduisaient les Chrétiens, on lui répondit : « Seigneur, ils ne vivent pas autrement que les animaux, ne s'occupant que de jeux, de gourmandise et de plaisirs. » Alors, irrité, il les fit expulser des cités.

Le Novice. « Quelle douleur! Ce qu'abhorre le juif, ce qu'exécra le païen, on dirait que c'est là ce que le chrétien suit comme loi! » (2).

Si l'on veut bien comparer les passages que nous avons soulignés dans les deux récits, on n'hésitera pas, pensons-nous, à conclure que MANDEVILLE a copié, en le paraphrasant et en l'adaptant à ses vues, le texte de CÉSAIRE.

S'il en est bien ainsi, il ne reste plus à MANDEVILLE une seule affirmation qui lui soit propre en ce qui concerne l'Égypte ni, par suite, aucune raison d'admettre bénévolement qu'il a visité ce pays (3).

VICTOR CHAUVIN.

(1) *Quali modo vestimenta sua inciderent, stringerent atque cultellarent.*

C'est du mot *stringere* que MANDEVILLE a dû tirer ses habits étroits et larges et du mot *cultellare*, qu'il comprend à sa façon, ses épées et ses dagues, en ajoutant, chaque fois, une antithèse.

(2) Tome I, p. 185-188.

Le livre de Césaire a la forme d'un dialogue entre un moine et un novice, qui interrompt de temps à autre les enseignements de son maître.

(3) Une rectification encore. M. BOVENSCHEN, louant le zèle que MANDEVILLE a mis à se procurer les livres même les moins connus de ses contemporains, lui fait un grand mérite d'avoir utilisé le traité de Guillaume de TRIPOLI sur Mahomet et le mahométisme (p. 269, 274, 275 et 305). Mais c'est peut-être le livre que, de tous, MANDEVILLE a pu se procurer le plus facilement. C'est, en effet, à la demande d'un archidiacre de l'église de Liège, THEALDUS, arrivé comme pèlerin en Palestine, que Guillaume a rédigé ce traité; beaucoup de Liégeois l'ont connu et ont pu l'indiquer à MANDEVILLE. La bibliothèque de notre Université conserve une belle copie de ce traité (n° 731); elle date de 1458 et donne un texte beaucoup meilleur que celui qu'a édité PRUTZ. (*Kulturgeschichte der Kreuzzüge*. Berlin, 1883, p. 575-596).



DEUX CONTES LIÉGEOIS

I.

Le soldat affamé



Il était une fois un soldat qui regagnait ses foyers.

Après avoir marché toute la journée par monts et par vaux, il arriva, le soir, près d'une pauvre chaumière.

Comme il avait épuisé ses provisions de route et qu'il était grandement affamé, il entra dans la mesure, et sans plus de cérémonie, demanda à manger. On allait précisément se mettre à table.

On n'osa pas congédier cet intrus fort incivil, mais armé d'un grand sabre et de moustaches farouches. On le fit donc asseoir.

Il y avait sept convives en tout, mais le soldat remarqua qu'on avait mis huit couverts :

« Nous ne sommes que sept, dit-il, et je vois huit couverts. Attendons-nous encore quelqu'un ? »

« — Non, répondit le père; mais il est de coutume ici que celui qui saute le plus loin du seuil de la maison sur la chaussée reçoive double ration. »

« — Sautons donc, » dit le soldat, qui escomptait déjà avec joie la double ration.

On ouvrit la porte. On fit d'abord sauter la grand'mère, qui fit une « petite hoppe de rien du tout. » La mère sauta un peu plus loin, le père un peu plus loin encore et les trois enfants dépassèrent de beaucoup leurs parents.

A mesure que les membres de la famille avaient sauté, ils rentraient en toute hâte dans la maison.

Ce fut alors au tour du soldat. Il prit son élan du fond de la chambre, et, ayant l'estomac vide, il fit un bond formidable qui l'envoya jusque dans le fossé qui bordait la chaussée.

Quand il revint sur ses pas, la porte de la chaumière était fermée, les verrous tirés et les volets clos.

Notre soldat eut beau tempêter et supplier, on fit la sourde oreille, et il dut s'éloigner comme il était venu.

II.

Histoire du Capitaine et du Château hanté

C'était pendant les grandes manœuvres. Un Capitaine, après une journée d'exercices pénibles, était arrivé, à la tête de sa compagnie, dans un village situé au fond d'une vallée. Il devait loger chez le bourgmestre de l'endroit.

Or, le bourgmestre, pour fêter son hôte, avait organisé un grand dîner. A la fin du repas, qui avait été copieux et largement arrosé de vins de tous crus, le Capitaine s'approcha d'une fenêtre pour respirer l'air frais de la nuit.

De l'endroit où il était, il aperçut une colline abrupte tout en haut de laquelle s'élevait un château très vieux et d'aspect sinistre. Le bourgmestre lui apprit que ce château, inhabité depuis longtemps, avait, dans le pays, la réputation d'être hanté. On racontait même que les gens qui avaient eu l'audace d'y entrer n'en étaient jamais revenus.

Le Capitaine, qui était très brave et de plus fort allumé, résolut immédiatement de visiter ce repaire de démons, et il gagea d'en sortir sain et sauf. Ce fut en vain qu'on essaya de le détourner de ce dessein téméraire; il partit, laissant tout le monde en proie à la plus vive inquiétude. Il s'en alla seul dans la nuit.

Après une montée très pénible, il arriva devant le château mal famé.

Il frappa trois fois à la porte, et, après quelques minutes d'attente, il entendit un bruit de chaîne dans le corridor. Lentement la porte s'ouvrit en grinçant sur ses gonds rouillés. Le Capitaine aperçut devant lui un diable qui tenait une torche allumée. Il dit ce qui l'amena et le diable l'invita d'un geste à entrer. A peine l'officier eut-il franchi le seuil que la lourde porte se referma brusquement avec un bruit terrible.

Le Capitaine se trouvait dans un vaste porche. A la lueur vacillante du flambeau, il vit d'énormes chauves-souris qui tombaient de la voûte, sortaient de l'obscurité, y rentraient, le frôlaient de leurs ailes froides. Son pied foulait des choses molles qui étaient des serpents et des crapauds. Des murs visqueux suintaient et tombaient de grosses gouttes glaciales. Une odeur fade de pourriture régnait en cet endroit et eût étouffé des gens plus délicats que le Capitaine.

Celui-ci obéit à une injonction muette du diable qui lui commandait de le suivre. Ils s'engagèrent dans un couloir étroit, puis dans un escalier plus étroit encore qui s'enfonçait sous terre. Ils descendirent longtemps dans l'obscurité, le Capitaine toujours suivant son guide. Ils arrivèrent enfin dans une salle immense.

Le Capitaine aperçut, rangés le long des murs, des cercueils flanqués de cierges allumés et des lits de parade où gisaient des cadavres boursoufflés et grimaçants. Des tentures noires, ornées d'attributs funèbres, étaient appendues aux murailles. Ce spectacle lugubre n'impressionna pas le Capitaine, pas plus que l'odeur de mort ne l'incommodait. Il sourit même et, sur un signe du diable, il sortit de la salle.

Ils s'engagèrent dans un escalier plus étroit, plus long et plus sombre que le précédent. Après avoir descendu longtemps, ils aboutirent à une salle qui dépassait en horreurs celle qu'ils venaient de quitter. Cette salle tenait à la fois de la chambre de torture et du charnier. C'étaient partout les instruments de supplice les plus variés, les plus abominablement compliqués qu'eût inventé la cruauté humaine inspirée par l'esprit diabolique. A ces machines étaient accrochés des membres pantelants, des lambeaux de chair, des entrailles évidées; des troncs d'hommes, de femmes et d'enfants jonchaient le sol; des ossements s'entassaient dans des coins; et partout, le sang ruisselait ou s'épandait en mares.

Le Capitaine caressa sa moustache, sourit et fit comprendre à son guide qu'il était prêt à continuer sa promenade.

Ils traversèrent alors des couloirs où rampaient, flottaient, se glissaient des fantômes, où des plaintes, des gémissements, des chuchotements sortaient des murs.

Ils parcoururent des salles plus terribles les unes que les autres jusqu'à ce qu'enfin ils parvinrent dans une salle immense et brillamment éclairée.

Là, autour d'une table somptueusement servie, étaient assis des démons. Satan, vêtu d'habits splendides, présidait cette assemblée d'où ne s'élevait aucun bruit, aucune parole. Il fit signe au Capitaine d'avancer et lui indiqua un siège à côté de lui. Le Capitaine, toujours souriant, sans se presser, prit place près de Satan, déposa son pistolet sur la table et attendit. Des démons lui apportèrent des plats horribles auxquels il fit honneur. On lui présenta une coupe remplie d'un breuvage étrange qu'il vida d'un trait. Bref, il fut magnifique de sang-froid et de courage.

A la fin du repas Satan prit la parole et dit :

« Capitaine, vous êtes le seul qui soit venu jusqu'ici. Tous ceux

qui voulurent tenter l'aventure de visiter ce château sont morts de frayeur dès les premières salles. Pour vous récompenser de votre courage je veux vous combler de richesses. On va vous indiquer dans une prairie attenante à ce château un trésor enfoui à une grande profondeur. Ce trésor, qui vous fera plus riche que les hommes les plus riches de ce pays, vous appartiendra entièrement et sans autre condition que celle de le déterrer. Allez ».

Le Capitaine se leva, salua et quitta l'assemblée infernale. Son guide le fit sortir par une poterne.

Ils arrivèrent dans une vaste prairie.

Le diable lui indiqua du doigt l'endroit précis où le trésor était enfoui, puis il disparut comme par enchantement.

Le Capitaine resta seul dans la prairie. Il faisait nuit noire et de plus, le froid était âpre et le vent soufflait avec une violence extrême.

Le Capitaine ne devait pas songer à déterrer le trésor; il n'avait pas d'outils. Revenir le lendemain avec des outils? sans doute, mais aussi loin que la vue pouvait s'étendre il n'y avait pas le moindre arbre, le plus petit bout de buisson qui put servir de point de repaire.

Le plus sûr, se dit le Capitaine, est de laisser ici quelque chose pour reconnaître le trésor.

Oui, mais que laisser là? Le Capitaine, par bravade, ne s'était pas muni de son sabre; quant à son pistolet il l'avait oublié chez Satan.

Il pensa d'abord à déposer son mouchoir de poche sur le sol; mais le vent eut vite fait de l'emporter.

La tunique eut le même sort; rien ne résistait à ce vent furieux.

Une crampe d'entrailles illumina le cerveau de l'officier :

« Tiens, se dit-il, cela ne s'envolera pas ! »

Et il déposa en effet au-dessus du trésor quelque chose sur lequel le vent n'a point de prise.

A peine eut-il pris cette précaution qu'il s'éveilla. Il se trouvait dans son lit. Toute cette histoire de château, de diables et de trésor n'était qu'un rêve.

Mais le reste était, hélas! une réalité tangible !...

ALFRED DUCHESNE.



Neptune et Nutons

III.

A Celles : *Nuton* aussi ancien que *Neptune* ; — A Genève : *Nuton* plus ancien que *Neptune* ; — Voilà ce qui résulterait de mes deux articulets (1).

N'y aurait-il pas eu, parmi les Nutons, deux lignées distinctes, l'une aquatique, l'autre terrestre ?

Telle est la question que SCHNEEGANS (2) s'est posée et quoiqu'il ne définisse pas très bien, au moins à mon gré, le rôle de chacune de ces deux lignées, il n'en suppose pas moins, ce qui est fort admissible, qu'une confusion se serait opérée parfois entre les descendants de l'une et de l'autre.

Un exemple frappant est celui-ci : Malgré leur apparence aquatique, les *Nutons* de Genève appartiennent à la lignée terrestre, témoin la légende sur les « Servants » ; témoin aussi la « pierre à Neyton », qui se trouvait alors sur la rive (3) et à laquelle a succédé, dans les palafittes de la cité lacustre, un autel de *Neptune*, de la lignée aquatique.

Le tout serait de distinguer, parmi les chansons de geste, la lignée qui a prévalu dans telle ou telle.

A cet effet, passons la revue, aussi complète que possible, des *Nutons* (*Lutons* (1), etc.), dans les poèmes antérieurs au XIII^e siècle, pour arriver à Gervais de Tilbury, dont j'aurai à reparler.

Voici la série où, autant qu'il a pu être reconnu, l'ordre chronologique a été conservé.

(1) Voir *Wallonia* ci-dessus pp. 89 et 219.

(2) *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1900 (xxiv) p. 564 : So haben sich aus den Dunkel heidnischer Vorzeit, in dem *Netun*, zwei mythologischen Gestalten erhalten, der altrömische Wassergot und ein keltischer... Geist ».

(3) Voir le plan de GALIFFE, p. 14 de son *Supplément*, où la « pierre à Niton » est figurée sur la ligne même de la rive du lac, et était donc alors en terre ferme.

Puis lace l'elme a l'escarboele en son
Enseelé avoit el quig amont,
A mie nuit quand li tans est embrons,
Ja ni espès ne fera le *nuton*.
Mil chevaliers conduire en poroit lon.

RAIMBERT DE PARIS, *Ogier l'Ardenois*, 1886.

Plusors distrent por vérité
Que un diable aueit privé.
Ne sai s'esteit *luitun* ou non
Ne quel iert ne de quel façon.
Toret se faiseit apeler
E Toret se faiseit nomer.
Quand Maugier parler i uoleit
Toret apelout si venoit.
Plusors le poeient oir
Mais nul d'els nel poeit veoir.

ROBERT WACE, *Roman de Rou*, 4591.

Crois tu onques a nul fuer
Ne soubaiz ne anvoutemanz,
Devinailles, n'enchantemanz,
Ne le *nuitun*, ne la masnée
Herllequin, ne genes, ne fées.

Id. *Conception Notre Dame*.

Ne grant serpenz volans, hisdous,
Noituns ne monstres perillous.

BENOIST DE SAINTE-MAURE, *Roman de Troie*, 14679.

Il a deus fils de deable
Que nul tenez vos mie a fable
Que de fame et de *netun* furent.

CHRÉSTIEN DE TROYES, *Chevalier au lyon*, 5263.

Atant vienent hideus et noir
Amedui le fil d'un *netun*.

IBID 5504.

Arabiz fu, d'outre le flun
Engendrez d'ive et de *neitun* (2).

Roman de Thèbes, 6005.

Sur mer fu nez en haute rive,
Engendrez de *neitun* et d'yve...
Noituns marins estoit ses père,
Yve sauvage fu sa mère.

IBID. 8969.

(1) L'expression *Nuton* est la plus ancienne; cependant on trouve déjà, dès le XII^e siècle, son synonyme *Luton*, *Luiton*, encore en usage dans le Luxembourg; ailleurs, *Nuton*, *Neuton* a prévalu.

(2) A noter la ressemblance de ce nom de *Neitun* (prononcé *Neiton*), avec celui de la « pierre à *Noiton*, *Naiton*, *Neyton*, *Nyton* » de Genève. — Le savant SUCHIER, de Halle, me suggère le nom des *Nuythons*, habitants de l'Uechtland (Fribourg, en Suisse); on connaît d'ailleurs les *Nuithones* de TACITE, M. G., 40;... même les habitants modernes de Nuits en Bourgogne s'intitulent *Nuitons* (complément au *Dictionnaire de l'Académie*): serait-ce par plaisanterie ou par allusion à quelque légende locale?

C'est bien à tort que d'aucuns (1) ont trouvé, dans les vers cités du *Roman de Troie*, une allusion à des *Nutons* de mer: « perillous » veut dire, en parlant des personnes: « qui est à craindre, dont on doit se méfier », et pas autre chose.

Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il en est autrement du *Roman de Thèbes*, où il s'agit bien positivement d'un *Nuton* marin, être fécondant comme certaine « bistea *Neptuni* » de Frédégaire.

Aussi, convient-il de ne pas se regimber (2) et d'admettre franchement qu'à côté des *Nutons* de la lignée terrestre (dont bien certainement celui de l'archevêque de Rouen, Maugier) il y eut aussi parfois des *Nutons* de la lignée aquatique; mais ceux-ci sont l'exception, et quand on essaie, au contraire, de faire d'eux la règle générale, combien cela sent l'effort: le qualificatif « marin » du *Roman de Thèbes* serait, dit-on, une simple cheville ou, s'il est autre chose, c'est un rappel du caractère aquatique des *Nutons*, caractère qui commençait à se perdre (3)...

Or, dans la série présentée ci-dessus, le *Roman de Thèbes* est, pour les *Nutons* d'eau, la toute première occasion de se montrer: pourquoi d'ailleurs les *Nutons* auraient-ils été attachés exclusivement à la terre ferme?

Nous en sommes à GERVAIS DE TILBURY.

Ce polygraphe écrivit ses *Otia imperialia* en l'an 1211.

TILBURY donna bien aux *Nutons* (c'est, en effet, d'eux qu'il s'agit) un nom à réminiscences aquatiques; non seulement il les appelle *Neptuni*, mais à ce nom marin, il en associe un second, *Portuni*, autre qualificatif de *Neptune*, (comme dieu des ports):

« Il y a, dit-il, en Angleterre, certains démons ou plutôt certains » êtres d'une nature secrète et inconnue. Ils sympathisent parfaite- » ment avec les gens simples de la campagne; ils assistent à leurs » veillées, pour les aider dans leurs travaux domestiques. Dès que le » monde s'est retiré et que les portes sont fermées, ils s'approchent » du feu pour se réchauffer, et tirent de leur sein de petites gre- » nouilles qu'ils mangent après les avoir fait cuire sur les charbons » ardents. Ils ont l'air vieux et la face ridée, et sont d'une très petite » taille, n'ayant pas même un demi-pouce de haut. Ils sont vêtus de

(1) GROEBER, *Grundriss der romanische Philologie*, p. 634.

(2) Aussi n'insisté-je pas sur l'explication donnée par le *Le Moyen Age*, 1901, p. 32: « le poète du *Roman de Thèbes* (au *Noitun* marin) a peut-être écrit sous » l'influence de *Huon de Bordeaux*; » pour cela, il faudrait prouver que le passage appartient à un des remaniements opérés au XIII^e siècle, dans le *Roman de Thèbes* qui fut écrit au XII^e siècle.

(3) *Le Moyen Age*, I. cit.

» haillons. S'il se trouve dans la maison quelque fardeau à trans-
» porter ou un travail difficile à faire, ils en viennent à bout plus
» promptement que les hommes. Il est de leur nature de se rendre
» utiles et jamais de nuire ». (Suit, dans le texte, un trait d'espiè-
» glerie essentiellement terrestre : s'attacher, la nuit, aux cavaliers
solitaires, et, en se moquant d'eux, les mener dans des marais,
s'èjagni, comme on dit en wallon.)

Si le texte ne parlait pas des *Neptuni* comme « démons » terrestres
tout seuls, on aurait à ajouter que TILBURY consacra des chapitres
spéciaux aux sirènes et autres « démons » marins de l'Océan britan-
nique...

A coup sûr, TILBURY, dans la littérature de son époque, tant de
la France que de l'Angleterre d'alors (les deux pays où il vécut et où
florissaient les « Chansons de geste ») n'aura guère eu l'esprit frappé
de *Nutons* aquatiques, et le *Roman de Thèbes* lui-même ne lui a
suggéré aucun rapprochement entre les *Nutons* « marins » et le nom
de *Neptuni* qui était dans sa plume...

Mais voilà, tout à coup, après TILBURY, que paraît la « Chanson
de geste » *Huon de Bordeaux*.

Ici, très ostensiblement, se montrent des *Nutons* aquatiques : il
y a là tout un épisode entre le héros du poème et le *Luiton* Malabrun,
condamné par le roi des génies, Obéron (Aubéron, Alberich), à
trente ans de service en mer.

On y lit même ce vers caractéristique qui dépeint Malabrun :

Parmi la mer noant ⁽¹⁾ comme luiton.

Huon de Bordeaux, 5326.

Evidemment ici la lignée aquatique a prévalu.

Nous savions déjà que *Huon de Bordeaux*, date au moins du
règne de Philippe-Auguste (1180-1223), époque où le merveilleux et
le féérique s'introduisirent dans les récits des poètes ⁽²⁾.

Voilà maintenant que nous pouvons préciser de plus près la
date : *Huon de Bordeaux* ne peut être antérieur aux *Olla imperialis*
de TILBURY, ouvrage écrit en 1211...

Huon de Bordeaux a donc été écrit entre les années 1210 envi-
ron et 1250-1260, date du plus ancien manuscrit ⁽³⁾.

Cette fixation de date, si bien déterminée, concorde parfaitement
avec un passage de THOMAS DE CANTIMPRÉ, qui écrivit, vers 1202,

(1) « Nageant. »

(2) *Romania*, VIII, p. 2. GAUTIER, *Les épopées françaises*, III, p. 732.

(3) GAUTIER, l. cit.

son « *Bonum universale de apibus* », où il parle des mêmes *Neptuni*
que TILBURY.

Il a également à s'occuper d'eux; mais voilà soudain ces
« démons » classés dans la lignée aquatique :

« Il y a des « démons » qui demeurent dans les eaux et ceux-là,
» les poètes les nomment *Neptuni*... On raconte d'eux beaucoup de
» choses ridicules et étonnantes, et il est certain que souvent on les
» a entendus et vus, quoique beaucoup moins aujourd'hui, depuis les
» progrès de la foi... »

Ces poètes qui parlent des *Nutons* aquatiques, ne sont-ce pas les
auteurs des « Chansons de geste » comme *Huon de Bordeaux* et
autres qui, à la suite de ce dernier, comme *Garin de Monglans*, les
Atiscans, le *Montage Renouart*, etc., mettent en scène des poissons
fantastiques à face humaine?

CANTIMPRÉ a lu ceux de ces poèmes qui avaient paru avant le
troisième tiers du XIII^e siècle, et, à l'inverse de TILBURY, il traite à
part ce qui concerne les « démons » terrestres, résidant dans les
grottes des montagnes ou dans les forêts, dont il fait une classe
distincte.

Comment expliquer autrement la mutation soudaine qui, entre
TILBURY (1211) et CANTIMPRÉ (1202), s'est opérée dans la nature des
Neptuni, qui sont bien nos *Nutons* ?

SCHNEEGANS a méconnu cela; mais son erreur provient peut-
être de ce qu'il a été amené, par les nécessités de son texte, à
parler ⁽¹⁾ de CANTIMPRÉ avant TILBURY (son devancier d'un demi
siècle) et il se sera imbu de l'idée que le plus récent avait pré-
cédé le plus ancien.

La prédominance de la lignée terrestre des *Nutons*, prédomi-
nance un instant menacée par l'auteur de *Huon de Bordeaux* et par
CANTIMPRÉ, a repris de plus belle, même dès le XIII^e siècle, où
l'auteur du *Chevalier au cygne*, comme MOUSKES, etc., parlent de
Nutons, tels que nos légendes actuelles les dépeignent encore.

Je ne suis parvenu à retrouver qu'un exemple ultérieur de
Nuton aquatique, cité dans un ouvrage que je n'ai pu me procu-
rer ⁽²⁾; mais cela importe peu à ma démonstration : j'avais simple-
ment à montrer qu'il y a bien quelque place à trouver pour des ancê-
tres terrestres, dans la généalogie des deux lignées des *Nutons*.

(Fin).

H. SCHUERMANS.

(1) THUROT, *La prononciation française* (1881), I p. 423, cité par GROGHER,
l. cit.

Documents et Notices

La légende égyptienne de Bonaparte, par Victor CHAUVIN. — Extr. des Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 6^e série, t. IV. — Broch. in-8^o de 84 p. Dequesne-Masquillier, éd., Mons. — Prix : 2 fr.

L'expédition des Français en Egypte présente un spectacle épique qui mériterait de trouver son Homère et qui a déjà, dit-on, donné naissance à une légende dans le pays conquis. Du moins, tout le monde sait qu'il y a une légende égyptienne sur Bonaparte et maints auteurs répètent que, racontée encore au fond des déserts les plus sauvages, elle arrache aux auditeurs des cris d'admiration et d'enthousiasme. Mais, chose curieuse, personne ne semble connaître l'ensemble de cette légende, et tous ceux qui en parlent n'en donnent que des fragments, souvent bien insignifiants.

L'auteur a été frappé de cette disproportion entre ce qu'on sait réellement de ce folklore et ce qu'on en dit.

Il constate que les Orientaux n'ont cependant pas perdu cette imagination qui, de tout temps, les a distingués, et qui leur a fait créer tant de ravissantes et de grandioses fictions. Par plusieurs exemples, il montre qu'ils ont encore l'habitude de transformer les événements en se les expliquant par les rêves de leur esprit. Ce n'est donc pas faute de dispositions au merveilleux que les Egyptiens n'ont pas créé autour du nom de Bonaparte une légende poétique. Mais c'est encore moins la faute du héros. Il fit, en effet, des choses stupéfiantes et de nature à frapper les esprits, et il ne négligea aucun moyen pour éveiller l'imagination.

Napoléon eut la suprême habileté de mettre tout en œuvre pour faire comprendre aux Musulmans, par des proclamations, des paroles et des actes, qu'il respectait sincèrement leur religion. C'était la vraie façon de gagner les cœurs. Aller au-delà, c'était risquer d'exciter les défiances de tous et de se rendre ridicule.

Or, Bonaparte ne put ou ne sut se garer de cet écueil. Il feignit de se convertir au mahométisme, et alla jusqu'à se présenter comme un envoyé d'Allah. Le héros s'était fait illusion sur le succès de ses jongleries religieuses : les historiens indigènes de l'expédition d'Egypte montrent qu'elles n'ont pas suffi à inspirer confiance, et qu'au contraire, elles n'ont fait que justifier, aux yeux de ces Orientaux, la sceptique hostilité avec laquelle les premières proclamations de Napoléon avaient été accueillies.

Un autre moyen que Napoléon employa pour se rendre populaire fut de faire fabriquer des poésies arabes qu'on répandait partout. Il avait, dans ce moyen d'agir sur l'opinion publique, une confiance illimitée. Etrange erreur ! Si ces froides productions eurent une influence, elle fut bien mince,

au regard de celle des poésies vraiment nationales, qui étaient hostiles aux Français.

L'emploi des grands moyens, la religion et la poésie n'empêcha point d'en essayer d'autres, moins puissants, tels que les fêtes ou les prestiges de science — sans plus de succès, au surplus. L'imagination des Arabes ne voulait pas être frappée.

En réalité, ce qu'on pourrait appeler l'insuccès folklorique de Napoléon est dû à des causes plus profondes qu'à sa hâte et sa maladresse. Une tradition ne se crée que lentement, avec le concours des classes éclairées, sinon sur leur initiative. Ce qui eût gagné la confiance publique, c'est-à-dire l'établissement d'un ordre de choses nouveau fondé sur des lois, Napoléon le tenta à peine, et son brusque départ déjoua ses projets.

Tout cela explique que la légende égyptienne de Napoléon ne dut pas prendre des proportions bien vastes. Et en effet l'auteur, qui n'ignore rien, comme chacun sait, n'en a que pour seize pages. Il donne les textes et on trouve un assez joli récit de BARTHÉLEMY et MÉRY, une curieuse version de l'aventure de Russie, puis vingt fragments et détails cueillis dans les livres les plus divers. Mais, en somme, tout cela est bien pauvre. Comme les hommes de science n'ont pas le droit d'être sceptiques en leur matière, l'auteur émet le vœu de voir interroger les indigènes et les faire raconter. Cependant, si les livres ont si peu donné, dans le passé, n'est-ce pas précisément parce que la fameuse légende se réduit, en réalité, à moins de choses encore qu'ils n'ont tâché de le faire croire ?

O. C.

Tourner autour de la chapelle. — On racontait, dans mon enfance, qu'il existait une chapelle (je ne sais plus où), autour de laquelle il fallait tourner avec sa jarretière entre les dents, si l'on voulait être débarrassé des névralgies dentaires. Il serait très intéressant de savoir à quelle chapelle était appliqué ce rite singulier. En attendant, nous pouvons signaler à ce propos une facétie d'esprit-fort.

Cette curieuse pratique de prendre quelque chose entre les dents a inspiré plus d'un farceur. Un fermier de Tourinnes-St-Lambert, se plaisait autrefois de jouer aux jeunes domestiques, de préférence aux petits vachers, le tour suivant :

« Pour prévenir les maux de dents, disait-il, on doit (la veille de certaines fêtes qu'il indiquait), faire par trois fois, à minuit, le tour de la ferme » *avou s'pagna et ses dints* », c'est-à-dire avec le pan de sa chemise — on prend la partie pour le tout — *et ses dents*. On comprenait quasi invariablement : *avou s'pagna ès ses dints*, avec la chemise DANS (entre) les dents.

L'un ou l'autre s'y laissa prendre. A minuit, le personnage sortait de l'étable où se trouvaient des lits en buffets superposés et commençait, dans un costume très rudimentaire, la série des trois tours, se conformant scrupuleusement aux indications du fermier, c'est-à-dire en retenant avec les dents un coin de la chemise. Le personnel de la ferme était prévenu et quand le trop naïf bonhomme était bien en train, on lui faisait à l'improviste une ovation dont vous vous rendez compte.

A. MASSAUX.

La communication ci-dessus me rappelle une pratique analogue qui est encore en vogue chez les campagnards des environs de Liège. Parmi les innombrables procédés magiques employés par les miliciens pour prendre un bon numéro, on recommande aux intéressés celui d'aller, dans la nuit qui précède le jour du tirage au sort, faire, sur le coup de minuit, trois fois le tour de la place St-Lambert, à Liège. D'autres disent qu'il faut faire trois fois le tour de la cathédrale St-Paul. On sait que l'église St-Paul a remplacé comme cathédrale la vaste église St-Lambert, qui occupait, et au-delà, l'espace compris actuellement sous le nom de place St-Lambert.

O. C.

Une fête républicaine à Fléron, en 1796. — Je trouve dans des archives de famille, et je m'empresse de la communiquer à WALLONIA, la curieuse pièce suivante, relative à la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République. Copie textuelle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Demain 5 vendémiaire an 5^e Rep^{me} (26 : 7^{bre} 1796 v : st :) a Deux heures apres Midi, ons célébrera a fléron, chef Lieux De notre canton, L'anniversaire De la fondation De la République, il y aura Des petits canons, Musique, Diverstissement, et un theatre Dresse a cette effect, ons invite tous les Bons patriottes, et vray Republicain, a si trouvé, afin De lui Donner L'eclat, et la sôlemnité que commande une Epocque aussi glorieuse, et aussi chère à tous les Bons francais Il est ordonné a chaque Agent De notre arrondissement de si trouvé, accompagné D'un viellard, D'un pauvre De la commune, ons le recevra avec acceuille, et ons leurs Donnera un rafraichissement honnetes.

Les Agents Dèveronts, estre aussi accompagné, chacun D'une petite jeune fille de leurs commune, Décorée, avec un Ruban tricolore, et sérons employée a Donner Le Rafrachissement, aux viellards, et pauvres susdits etc. etc.

†
cachet républicain de la Commune Salut et fraternité
de Jupille (sic). Joannes Ransy Agent Municipal
De la commune De Jupille.

Le soussigné atteste d'avoir publié le présent contenu le 25 septembre 96.

... curé de jupille.

[Au dos, l'adresse :]

Monsieur le Rnd curé De Jupille est priez De publier aux prône De l'Eglise pendant L'office Divin auxiour d'hui 4 vendémiaire an 5^e Rep^{me} cette piessse.

*Joannes Ransy agent Municipal
de la commune De Jupille.*

Pour copie conforme : Edmond JACQUEMOTTE.



Chronique Wallonne

FAITS DIVERS :

(SEPTEMBRE)

LIÈGE. — Parmi les souvenirs publiés dans la presse, à l'occasion de la mort de la regrettée Reine des Belges, nous notons cette anecdote racontée par *l'Express* :

C'était en 1887. Victor Raskin qui promenait dans toute la Belgique, et même à Paris, la tournée triomphale de *Tati l'Pèriqui*, avait amené sa compagnie à Ostende. La reine, qui assistait à la représentation, donnait fréquemment le signal des applaudissements, et la colonie wallonne, très nombreuse à Ostende (on était au mois d'août), avait fait aux artistes liégeois un succès colossal.

Le lendemain matin, Antoine, qui, on s'en souvient, jouait dans la pièce de REMOUCHAMPS le rôle de *Matrognard*, s'était arrêté, rue de la Chapelle, avec quatre Liégeois (un avocat, et trois étudiants devenus depuis lors, eux aussi, membres du barreau liégeois), qui causaient avec orgueil du succès de la veille.

Tout à coup, une dame, à la mise très simple, s'approche du groupe des Wallons, et, avisant Antoine, le félicite de son talent, loue le naturel et la finesse de son jeu, etc...

Antoine qui, le premier, avait reconnu la reine, qu'accompagnait une dame d'honneur, balbutie : « Vous avez donc compris, Ma... Ma... Madame? »

Et la reine de le complimenter encore avec la meilleure grâce, assurant que rien ne lui avait échappé, tant les acteurs avaient mis dans leur jeu de naturel et de précision.

Antoine pensa en devenir fou. Il abordait tous les Liégeois qu'il rencontrait sur la Digue, sur l'Estacade, place d'Armes : *Sés-se bin qu'dj'a djâsé avou l'Royène?*

Le plus fort, c'est que tous croyaient à une plaisanterie du joyeux comique, qui avait beau se fâcher et jurer ses grands dieux que l'histoire était absolument véridique, mais qui ne convainquait personne. On lui lança même pendant quelque temps cette boutade : *Antoine, as-se véyou l'Royène?*

Si le hasard n'y avait fait assister quatre témoins, jamais personne n'aurait cru à la rencontre de Marie-Henriette et de *Matrognard* !...

— *La Dépêche*, journal quotidien liégeois, commence la publication d'un feuilleton inédit, signé du pseudonyme MARCEL DE LAVAL, et intitulé : *La tache de naissance*. Toute l'action de ce roman se passe dans notre région : Herve, Charneux, Battice, Thimister, la Croix Polinard, le marché de la Batte à Liège, et dans le nord de l'Ardenne.

MONS. — La ville se propose d'élever un monument à la mémoire de son chansonnier populaire Antoine CLESSE. C'est M. Carlier, ancien député de Mons, qui, le premier, eut cette idée. Le Comité est placé sous la présidence d'honneur du gouverneur de la province et du bourgmestre de Mons. L'exécution du monument a été confiée au sculpteur Paul Du Bois, professeur à l'Académie de Mons.

La souscription est ouverte. Le président effectif du Comité est M. Georges Leclercq, avocat à Mons.

Fils d'un père français, Clessé naquit à La Haye en 1816. Il mourut à Mons le 9 mars 1889. Il débuta par des odes et des essais dramatiques, mais bientôt il découvrit sa véritable voie, ne fit plus que des chansons, se consacra à ce genre avec un très grand succès. Il mit surtout en scène la vie populaire et chercha, non sans succès, à moraliser et instruire les masses ouvrières, pour lesquelles il éprouvait une véritable sollicitude. Il sut parfois aussi faire vibrer la fibre patriotique. Tout le monde connaît son cri du cœur, qui donna lieu à tant de discussions :

Flamand, Wallon, ne sont que des prénoms
Belge est notre nom de famille.

Antoine CLESSE était armurier ; une de ses chansons les plus charmantes est précisément celle que le poète consacre à son *Étau*. Un autre de ses triomphes fut la chanson de *La Bière*, qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe. Sa chansonnette *Les Sabots* est encore au répertoire des écoles.

VERVIERS. — Le *Mur du diable* à Pepinster a vécu. Ce bloc schisteux, signalé dans tous les Guides du tourisme, était condamné à disparaître pour faire place à la pose d'une seconde voie de la ligne de chemin de fer qui passe à son pied. (Voir ci-dessus p. 27-32, 76 et 200). Tous les efforts des amis de nos sites n'ont servi à rien. Mais il y a de la malice dans les choses, et le vieux rocher n'a pas voulu être en reste de gracieuseté avec l'Administration. Comme les ouvriers se disposaient à l'attaquer à coups de mines, il s'effondra soudain avec un grand bruit, comme pour éviter tout attentat injurieux contre sa beauté. La masse de ses débris a obstrué la voie ferrée pendant plusieurs heures et empêché la circulation des trains sur la ligne de Spa.

— La Société dramatique « le Sillon », de Verviers, a créé, au Grand Théâtre, une pièce nouvelle, en 3 actes, de M. Octave HUBERTY, intitulée *On p'tit mâlheur*. Le succès a été vif pour les acteurs comme pour l'auteur.

NAMUR. — Le 24, à l'occasion de la centième représentation de *Li trovaye do Champête*, un acte plein de verve de Louis BODART, la Commission des fêtes de la ville de Namur a organisé au théâtre une grande représentation wallonne en l'honneur de l'auteur, *Li trovaye* était encadrée de deux autres pièces de BODART, *One soeréye émon Denis*, et *Por on portrait*, qui ont été

fort applaudis. Les œuvres de BODART, écrites en Namurois, sont actuellement au nombre de treize, dont huit en un acte, les autres en deux actes. Dans ce répertoire, de valeur assez inégale, se détachent plusieurs comédies d'une réelle valeur dramatique, qui resteront, sans nul doute, longtemps encore au répertoire.

DINANT. — Le mouvement wallon dans le pays namurois vient de faire une perte sensible en la personne de Victor COLLARD, de Dinant, qui, chansonnier spirituel et fécond, s'était en outre classé en bonne place comme auteur dramatique. Il est l'auteur, notamment, de la jolie comédie en un acte, *Li tindrie a l'amourète*, qui avait été jouée il y a un mois à peine, à Bruxelles, par *Nameûr po tot*, aux représentations gratuites des Fêtes nationales. Les comédies de COLLARD respirent la plus franche bonhomie, décèlent un esprit observateur des mœurs populaires, une connaissance approfondie de la vieille langue.

COLLARD est mort presque subitement, et jeune encore, âgé de 45 ans, en pleine efflorescence de son talent. Il était conseiller communal en sa ville, où la population tout entière a ressenti la perte qui frappe une très ancienne et honorable famille. La Fédération wallonne de la province de Namur a été représentée aux obsèques de Victor COLLARD par son secrétaire M. Alexandre Gérard. « La présence au cortège du drapeau de cette Fédération a jeté dans le triste défilé, dit le *Journal de Dinant*, une note bien touchante : le nom de COLLARD y figure et c'est pour tous ceux qui ont connu ce cœur aimable un souvenir bien pieux, une véritable relique de respect et d'admiration pour celui qui a si bien incarné à Dinant l'art dramatique wallon ».

SOCIÉTÉS SAVANTES :

Institut archéologique liégeois. — A publié récemment deux fascicules de son Bulletin, dont voici le sommaire :

TOME XXX, DEUXIÈME ET DERNIER FASCICULE. — Contient la fin du laborieux travail de M. JOS. CUVELIER sur les archives de l'abbaye du Val Benoit (voir ci-dessus p. 152). On y remarque un glossaire des termes techniques appartenant à l'ancien wallon.

TOME XXXII, PREMIER FASCICULE (le t. 31 sera formé de la table des trente premières années). — *Quatre bronzes figurés de l'époque romane*, par M. L. RENARD : il s'agit de deux statuettes de Mercure, une d'Hercule, une de Fortuna ; l'une des deux premières, en très bon état, est « empreinte de la beauté des grandes œuvres ». Quatre excellentes gravures. — *Antiquités de l'âge de la pierre*, par M. JEAN SERVAIS : excellent compte-rendu, méthodique, illustré, de fouilles récentes. — *Contribution à l'histoire de la Céramique au pays de Liège*, par M. FL. PHOLIEN : établit que différents décors, jusqu'alors attribués à des manufactures étrangères, ont bien été exécutés à Liège ; que nos « potiers de terre » étaient au commencement du XVI^e siècle déjà, constitués en corporation ; qu'enfin, l'introduction de cet art au pays

de Liège ne date pas de la Renaissance, comme on l'a cru, mais qu'il était déjà pratiqué au début du XIV^e siècle et probablement encore plus tôt. Cinq planches en chromolithographie. — *Liège en 1790, d'après le voyageur allemand Georg Forster*, par M. A. HANSAY : traduction de la lettre de ce voyageur, relative à Liège, et qui est fort curieuse, surtout par l'appréciation des événements révolutionnaires et de l'esprit des habitants. — *Anciens monuments spadois disparus*, par M. Albin BODY : curieux détails historiques et anecdotiques de notre collaborateur, notamment sur le Perron de Spa, qui date de 1591.

Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — *LEODIUM, chronique mensuelle de la Société.*

NUMÉRO DE JUILLET. — M. J.-B. PAQUAY, énumère, en les expliquant, d'après un document de 1516, les privilèges de la bonne ville et franchise de Dalhem, qui faisait partie du duché de Brabant. Ces privilèges étaient très anciens et remarquables. Les bourgeois de Dalhem étaient exempts de toute contribution, sauf qu'ils devaient « fenner les prés du château ». Telle est la longévité de certaines coutumes qu'à présent, comme en 1516 et sans doute bien plus tôt, c'est le mardi que se tiennent les séances de justice et les marchés hebdomadaires.

NUMÉRO D'AOUT. — M. Sylv. BALAU trouve que la chronique des évêques de Tongres, signalée par M. St. BORMANS, est identique au Ms. II, 2325 de la Bibl. roy.; elle fut écrite à l'abbaye de Saint-Laurent à Liège; on n'y rencontre que quelques rares passages qu'on ne retrouve pas ailleurs, mais elle pourrait peut-être servir à la reconstitution du 4^e livre, perdu, du *Myreur de histors*. — M. George MONCHAMP extrait d'un registre de la cure de Glons, du milieu du XVIII^e siècle, une notice sur Guill. Vivario, professeur en philosophie du séminaire de Liège, 1723-1734, et curé de Glons. — M. E. SCHOOLMEESTERS constate, sur deux documents administratifs datés, qu'au pays de Liège une judicature sanitaire était, déjà au XVI^e siècle, instituée pour décider si une personne était, oui ou non, infectée de la lèpre.

NUMÉRO DE SEPTEMBRE. — M. Jos. DEMARTEAU indique la valeur historique des Vies de saint Lambert. Celle du début du X^e siècle, dont l'auteur a publié un texte en 1878, avait été attribué par lui à Huchald.

M. Paul de Winterfeld n'a pas admis cette attribution. L'auteur reproduit ses arguments et montre qu'ils ne sont pas rencontrés victorieusement par le savant allemand. — M. C. de BORMAN, à propos de Vivario, curé de Glons, donne des détails sur cette famille et publie l'acte de fondation d'une octave du Saint-Sacrement à Herck-la-Ville en 1519. — M. J. CRYSSENS publie l'acte d'érection de la paroisse d'Aubin-Neufchâteau en 1621. Cet acte est surtout intéressant en ce qu'il fait connaître les formalités canoniques requises en pareille circonstance.

Annales de l'Académie royale d'Archéologie, 5^e série tome III, 4^e livraison (1902). — P. 417 à 440, le P. VAN DEN GHEYN donne une notice bibliographique sur Hubert Lescot, seizième prieur de Bois-Seigneur-

Isaac, en Brabant, 1548-1575. — P. 389-416 M. DE GHELLINGK VAERNEWIJCK étudie *la Reliure flamande au XV^e siècle*; il constate que l'art de la reliure était poussé à toute la perfection susceptible de l'époque, notamment au couvent des Croisiers de Namur, à l'abbaye de Saint-Remacle à Stavelot, à l'abbaye des religieuses des Prés Porciens, à Tournai; il cite divers relieurs de Tournai, de Mons et d'ailleurs, et il constate : « nos artistes flamands (*sic*) n'étaient certes pas inférieurs à cette époque aux Anglais, aux Français et aux Allemands ».

Congrès XVI^e de la Fédération historique de Belgique. Bruges, du 10 au 14 août. — Parmi les communications faites, on remarque :

1^{re} section : *Etudes pré- et protohistoriques*. — La 6^e question du programme : « Dresser la liste des découvertes faites en Belgique en ce qui concerne la poterie néolithique » donne lieu à diverses communications notamment de la part de M. DE PIERPONT (Namur). — M. HUYBRICHTS (Tongres) fait des remarques sur la technique franque dans la Tongrie, à l'époque romaine et au V^e siècle. M. THON (Theux) rend compte de sa découverte d'un refuge souterrain au moyen-âge près de Waremme.

2^e section : *Archéologie*. — M. Paul BERGMANS (Gand) et d'autres s'occupent de la rédaction des inventaires archéologiques des provinces. Après discussion on s'accorde à admettre certains principes fondamentaux : l'inventaire doit être à la fois monumental et artistique, il doit décrire le contenant en même temps que le contenu, il doit se restreindre aux collections publiques, il doit être illustré par la photographie. La rédaction de ces inventaires devrait être confiée aux comités provinciaux de la Commission royale des Monuments. Les auteurs de la question promettent de rédiger une description-type de commune, afin que celle-ci puisse être discutée d'une manière approfondie et qu'on puisse arrêter un plan uniforme pour les inventaires. — M. J. HUBERT (Mons) expose les polémiques auxquelles ont donné lieu ses travaux sur l'architecte auteur du plan de l'église Ste-Waudru à Mons; la section demande la publication du dossier de l'affaire, puis M. HUBERT étudie les parties restées inachevées de cette église et les restitue en dessin. — M. G. QUIGNON (Beauvais) fait connaître une émigration de fondeurs et ferronniers liégeois et namurois en Beauvaisis au 15^e-16^e siècle.

3^e section : *Histoire* (le secrétaire rapporteur est notre collaborateur M. Ernest MATTHIEU). — M. ARENDT (Luxembourg) s'occupe notamment des chevaliers luxembourgeois qui ont pris part à la première croisade. Notons encore une communication de M. L. LOWET (Bruxelles) sur les rues dites des Juifs et sur les conclusions que l'on peut tirer de ces dénominations.

4^e section : *Primitifs flamands*. — Communication et discussion de M. J. WEALE (Londres) sur la part respective d'Hubert et de Jean dans l'œuvre collective des Van Eyck; de MM. HELBIG (Liège), HULIN (Gand) etc.; de MM. GUILLAIN (Maubeuge) et GOSSART (Avesnes) sur Jean Gossart de Maubeuge. Etc.